



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 15193

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre du redressement productif sur les économies qu'il compte mettre en oeuvre pour l'exercice de l'année 2013 au sein de son ministère. Le Gouvernement a demandé aux Français un effort de plus de 20 milliards d'euros pour l'année à venir. L'engagement de réaliser 10 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'État a été pris devant les Français. Aussi, souhaiterait-elle connaître les économies que son ministère va réaliser pour l'année à venir.

Texte de la réponse

Les crédits budgétaires relevant du champ de compétences du ministère sont inscrits sur le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ». Les économies prévues en loi de finances (LFI) 2013, s'inscriraient dans un contexte général de redressement des comptes publics, portent sur les dépenses de personnel et de fonctionnement. Les économies dégagées sur les dépenses de personnel relèvent essentiellement de la diminution des effectifs, ainsi que dans la réduction des mesures catégorielles. Globalement, le schéma d'emplois se traduit par des suppressions nettes de 9 équivalent temps plein (ETP), correspondant à un taux d'effort de 0,7 % au regard de la LFI pour 2012. Ce taux d'effort pourra être atteint par des mesures de modernisation des procédures et d'optimisation des organisations. Les opérateurs ont contribué également à l'effort en matière de suppressions d'emplois. Leur plafond d'emplois est en effet en réduction (Institut Mines – Telecom : - 2,4 %, Supelec : - 2,3 % et Ecoles des Mines : - 0,8 %). S'agissant des mesures catégorielles, la norme transversale a été appliquée et l'enveloppe pour 2013 représente 50 % de celle de 2012, soit une diminution de 0,1 M€. En ce qui concerne le fonctionnement, l'effort de réduction de la dépense a concerné tout particulièrement les opérateurs dont la subvention pour charges de service public enregistre une baisse (- 3,9 % pour les Ecoles des Mines, - 2,5 % pour Supelec et LNE et - 1,5 % pour l'Institut Mines – Telecom). Les économies prévues en LFI 2013 portaient également sur les dispositifs d'intervention de l'action no 2 « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » et de l'action no 3 « Soutien de la recherche industrielle stratégique » : Les crédits alloués à la banque publique d'investissement (ex-Oséo) destinés à financer les interventions de l'activité innovation ont connu une baisse de 19 % au regard de la LFI 2012 (la dotation de fonctionnement allouée pour cette même activité connaît une baisse de 7 %). Les crédits du fonds de compétitivité des entreprises (hors pôles de compétitivité) ont connu une baisse en CP de 12 % au regard de la LFI 2012 et de 8 % en autorisations d'engagement (AE). Les AE consacrées aux pôles de compétitivité via le fonds unique interministériel (FUI) ont baissé de 2 % au regard de la LFI 2012.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15193

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 142

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5411